

**COMPTE RENDU DU CONSEIL PLÉNIER DE L'UFR L&L DU 14 JUIN 2012**  
**rédigé par les élus de la liste « Humanités & Collégialité »**

Le Conseil d'UFR accueille parmi ses membres invités Emmanuelle Huver, qui vient d'être élue à la direction du département Sodilang.

Outre les points inscrits à l'ordre du jour (ajustements de maquettes et informations sur les UE d'ouverture), J.-M. Fournier annonce d'autres questions à discuter : la réorganisation des secrétariats, à la suite de la lettre ouverte qu'il a reçue ; la méthode de répartition des salles entre les deux UFR (demande de F. Toupin) ; les disponibilités d'EDT (demande d'E. Gavaille et d'autres collègues).

### **1. Les postes : ATER, MCF et PR**

J.-M. Fournier expose longuement le processus de décision concernant les postes : 1°) un point est d'abord fait avec les directeurs de départements sur les charges et les potentiels (intégrant masters et préparations à l'agrégation) : il s'agit d'un échange préparatoire à la discussion en Conseil d'UFR, pour des demandes de postes d'ATER à la rentrée 2012 et des propositions de postes titulaires ouverts au concours, à pourvoir pour la rentrée 2013 ; 2°) arbitrage du Conseil d'UFR ; 3°) remontée à la Présidence ; 4°) compte rendu en septembre de la décision de celle-ci (pour les ATER on sait plus tôt).

Le CPP (« Comité de Pilotage Politique ») désigne la réunion mensuelle des directeurs de composantes avec la Présidence. On y trace les bilans et les perspectives « politiques ». La dernière réunion, lundi 11 juin, a permis d'arrêter la liste des postes d'ATER, en recensant les supports sur postes vacants (à distinguer des « ATER ministériels »). Prochain Conseil Scientifique : le 19 juin.

Voici la liste arrêtée pour la rentrée 2012 (sans compter donc les « ATER ministériels »)

- 7<sup>e</sup> section (sciences du lang.) : 2 vacances de postes dues à des promotions PR
- 9<sup>e</sup> section (français) : 1 (disponibilité prolongée de M. Chenetier)
- 10<sup>e</sup> (litté. compa.) : problème, en raison d'une délégalation CNRS (au lieu du détachement prévu) : le CNRS rembourse 13.000 euros, là où un ATER coûte 39.000 euros, mais le poste n'est pas vacant (13.000 = 192h x 56 euros de brut horaire, de quoi payer des chargés de cours à la place)
- 11<sup>e</sup> (angl.) : 4 supports (5-6, oppose Hélène Tison) + départ en retraite de Janine Dove en avril 2013 donc pas de support
- 12<sup>e</sup> (allemd) : ancien poste de lecteur
- 14<sup>e</sup> : 2 supports en espagnol (correspondant à 2 détachements) et 1 en italien (complément du ½ poste)

Le pointage sera refait à la réunion des directeurs de dép.

### **2. Master d'allemand en codiplomation avec Bochum**

Le master d'allemand a été tellement retravaillé qu'il fallait une nouvelle habilitation, avec un nouveau titre — ce que Nadine Imbault a obtenu, avec une appréciation très positive du MESR. On attend maintenant à la Scolarité l'autorisation d'ouverture pour mise en route en septembre.

### **3. Informations sur la reconfiguration des anciennes UE libres en « UE d'ouverture »**

- Ouverture des UE spécifiques de latin et de grec, après discussion car le SEVE n'admettait que les langues vivantes, or il y a des besoins en langues anciennes dans d'autres UFR (droit, histoire notamment) ; l'UE de grec moderne est financée par le ministère grec.

- On considère pour l'instant les UE d'ouverture aux semestres impairs (3 et 5), et l'on se prononcera dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre pour le second (c'est-à-dire semestres 2, 4 et 6).

- C. de Gemeaux (dir. dép. d'allemd) déplore la fermeture autoritaire de l'UE de néerlandais, qui offre pourtant des débouchés intéressants, des opportunités d'embauche.

- Fl. Kohler (dir. dép. d'espagnol) s'interroge sur l'exigence désormais de ne pas employer de chargés de cours en UE d'ouverture. Le département d'espagnol a privilégié les cours de cursus « en interne » (esp., LEA) au détriment de ces UE d'ouverture. Cela occasionne une perte de rayonnement pour ce département, ainsi qu'un sacrifice de la part des enseignants pour des cours transversaux dans lesquels ils s'étaient investis jusqu'ici (UE libres). Donc ce relatif retrait de l'espagnol a bien dû dégager du volume horaire en UE d'ouverture, qui serait disponible pour le néerlandais.

Une discussion s'engage au sujet de la politique de l'Université concernant les UE d'ouverture : seules sont retenues les UE de langues, au détriment d'autres contenus (civilisation, littérature), d'où une perte de liberté des départements, réduits à proposer ce genre de cours. On souligne du même coup la perte drastique d'heures.

J.-M. Fournier signale que le pilotage des UE d'ouverture est à présent totalement centralisé par le CEVU, par l'intermédiaire d'un groupe de travail piloté par Nadine Imbault ; les départements comme la direction de l'UFR se trouvent dépossédés de la répartition des heures.

Hélène Tison (dir. dép. d'anglais) qui avait participé à une première réunion de concertation exprime son mécontentement : il n'a été tenu aucun compte des avis donnés.

E. Huver, également présente lors de cette première phase, rappelle qu'outre la réduction aux langues, un autre critère était la professionnalisation ; or son département proposait une UE utile aux futurs enseignants « Langue, culture et corps », qui comptait 65 inscrits.

En réponse à la question de Ph. Chardin (dir. dép. de littérature comparée) sur l'obligation de ne pas employer des chargés de cours, J.-M. Fournier précise que c'est seulement conseillé, préconisé dans le « cahier des charges ». Mme Gonzalez s'engage à redistribuer aux départements ce document, voté par le CEVU au mois de mai.

H. Tison pense que l'argument des chargés de cours a pu être utilisé ponctuellement pour éliminer le néerlandais.

Monique Hemery (secrétariat d'esp.) rappelle que l'UFR offrait 1000 h en UE libres ; ici on ne voit plus qu'un total 500 h : les étudiants trouveront-ils tous quelque chose ?

Sandrine Ferré (dép. Sc. du lang.) regrette qu'on décide au S1 des UE de S2, alors qu'il serait logique de concevoir une offre sur l'ensemble de l'année. H. Tison rapporte que le SEVE s'avoue débordé.

Lolita Hubert (Unef) réclame des mesures transitoires pour les étudiants ayant échoué cette année à l'UEL.

#### **4. Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC)**

Le CEVU ne pourra voter ce qui a été formalisé qu'en sept., et donnera un cadre la semaine prochaine. On dénonce la hâte dans laquelle il a fallu travailler pour se rendre compte que, finalement, on pouvait attendre. Sylvie Humbert-Mougin (H&C, litté. compa.) déplore la réduction précipitée, pour la 2<sup>e</sup> session, d'épreuves de dissertation à 3h au lieu de 4. M. Hemery et H. Tison soulignent les incohérences : faire les saisies Apogée et composer les livrets sans avoir la validation CEVU.

Alexis Chommeloux explique que le calendrier des travaux avec le CEVU est « un accordéon en permanence ».

Un mécontentement général s'exprime devant ces flottements nuisibles à la préparation de la rentrée. H. Tison revient sur la nécessité d'avoir une validation pour Apogée et réclame une remontée, au CEVU de juillet, des MCC préparées.

Lolita Hubert proteste contre la manière dont A. Chommeloux a présenté la situation du CEVU ; elle soutient qu'il n'a pas du tout été question avec N. Imbault d'élargir l'expérimentation, faite à l'UFR de droit, d'une note seuil (07 ou 08) pour accéder à la 2<sup>e</sup> session.

### **5. Préparations à l'agrégation**

J.-M. Fournier annonce que le département d'anglais ne peut plus faire face au manque de coopération de ses partenaires et demande la « démutualisation » ; cette demande est recevable car il y a assez d'effectifs.

### **6. Réorganisation des secrétariats**

À la suite de la lettre collective qui l'interpelle sur ce point (signée par 27 enseignants), J.-M. Fournier s'explique longuement. Il a distribué le mardi 5 juin aux directeurs de départements le détail de cette réorganisation. L'italien sera « regroupé » avec le secrétariat d'espagnol, l'allemand avec celui d'anglais, mais « il ne s'agit pas de faire gérer l'italien par l'espagnol et l'allemand par l'anglais ». Le poste libéré par cette opération (secrétariat d'ital./alld, Cyrille Malapert) sera affecté au pôle LEA/Droit-langues (plus Relations internationales, l'an prochain), qui ne pouvait plus fonctionner en l'état. Le secrétariat de Sodilang va reprendre la gestion du FLE. En termes de charges, J.-M. Fournier estime que cela ne change rien. Simplement il y a un manque à combler en anglais, et là-dessus il est en pourparlers avec la Présidence.

Cet exposé suscite un étonnement quasi général.

H. Tison demande comment il peut y avoir regroupement sans occasionner des charges supplémentaires. Virtuellement cela fait 2 secrétaires ½ mais en réalité 2 seulement. Elle déplore que le secrétariat d'angl. n'ait pas été associé aux discussions. J.-M. Fournier affirme que tous les collègues touchés par des modifications de charge ont été consultés.

C. de Gemeaux s'inquiète de la surcharge du secrétariat d'angl. et d'une telle « répartition de la pénurie » ; d'autre part Cyrille Malapert lui a dit ne pas souhaiter ce transfert.

J.-M. Fournier invoque les effectifs de 1<sup>ère</sup> année : 450 étudiants en LEA, 150 en Droit-langues. Effectivement on est obligé de « gérer la pénurie » de BIATOSS dans notre UFR et il va porter cette question à la Présidence. L'information n'a pas été donnée en Conseil tant que l'on n'avait pas consulté tous les BIATOSS concernés. Si des directions de départements étaient inquiètes, il suffisait de venir trouver le directeur d'UFR. On n'avait pas connu auparavant pareille transparence.

Juan Carlos Garott (H&C, esp.) rappelle pourtant que pour la fusion du secrétariat de latin/grec dans un pôle lettres, l'information était venue avant ; à propos de ce poste justement (celui qu'occupait Marie-José Besnon), J.-J Tatin-Gourier ajoute qu'il est déjà parti en LEA.

P. Gaudin signale qu'en LEA il y a 2,8 personnes pour gérer d'énormes effectifs étudiants.

H. Tison dénonce l'absence de concertation en amont ; le dép. d'angl. aurait pu rencontrer Cyrille Malapert. La rentrée est dans 2 mois ½ or beaucoup de choses sont inachevées, en anglais c'est un désastre, et en espagnol la charge de travail est augmentée.

Cristina Terrile (H&C, dir. italien) veut bien comprendre les nécessités de réorganisation mais conteste la méthode, qui consiste en rétention de l'information.

Mme Gonzalez précise que c'est elle qui a demandé la discrétion à Cyrille Malapert, afin de protéger les agents tant qu'elle ne les avait pas tous reçus.

H. Tison proteste que de telles décisions affectent la pédagogie, donc concernent aussi les étudiants et les enseignants.

C. Terrile juge qu'il fallait au moins informer les directrices des départements concernés ; il n'y a même pas eu de lettre.

M. Hémerly s'étonne d'entendre parler de rencontres avec tous les BIATOSS : son dernier entretien avec la direction de l'UFR remonte à Mme Daigremont (responsable administrative qui avait précédé Fanny Bobleter auprès de H. Raschel). Les secrétaires pédagogiques n'ont pas le sentiment d'une collaboration. Le pôle LEA a besoin évidemment d'être renforcé, mais une réunion collective des BIATOSS aurait permis une mise à plat ensemble.

Nelly Valtat (H&C, angl.) : on déshabille Pierre pour habiller Paul, et maintenant c'est l'anglais qui est démuné.

H. Tison précise en effet qu'en anglais on a pour l'instant un support ½ non pourvu.

J.-M. Fournier répond qu'il espère précisément obtenir 1,5 poste.

C. de Gemeaux indique qu'il faudra quelqu'un d'expérimenté, au sein de l'angl., pour s'occuper de l'allemand, qui repose sur une nouvelle maquette. Il est dommage que ce ne soit pas Cyrille Malapert, habitué aux langues, or c'est ce qu'il avait lui-même demandé.

Fl. Kohler ajoute que le dép. d'espagnol craint des modifications, le départ d'une secrétaire pouvant entraîner celui de l'autre. Il se demande pourquoi, puisque la prospérité de LEA/Droit-langues est encouragée par l'université, celle-ci ne donne pas les moyens d'accompagner cette croissance. On ne peut pas inventer du personnel là où il n'y en a pas. Il n'est pas normal que les collègues qui vont en LEA passent la moitié du temps de service en administration.

J.-J. Tatin-Gourier (H&C, dir. français) invite J.-M. Fournier à réclamer plus de moyens à la Présidence « en s'appuyant sur la dynamique du Conseil » : si le président ne veut rien entendre, il faut lui faire comprendre la pression qui monte de l'UFR.

De manière générale, on assiste à un dialogue de sourds pendant cette partie du Conseil.

## **7. Ajustement de maquettes**

Adoption après quelques explications sur les réajustements (mineurs) qui ont été introduits.

## **8. Question du rapport CM/TD dans le Master Sodilang**

Tout d'abord, Emmanuelle Huver (dir. Sodilang), explique sa position au sujet du ratio. Le Directeur, de son côté, expose le processus d'élaboration : les remarques générales du CEVU sont suivies d'indications plus précises, fournies dans un second temps par Nadine Imbault, mais il faut savoir que la distinction CM/TD qui apparaît sur les maquettes ne signifie pas un engagement de la part de la Présidence, et que l'on peut être obligé de faire basculer un CM en TD, pour des raisons comptables.

Le Directeur rappelle ensuite les orientations propres à l'UFR. Un tableau est distribué avec les pourcentages de CM/TD de l'UFR.

Le Directeur insiste sur le fait que l'argument mis en avant par E. Huver, à savoir qu'il faudrait faire une moyenne entre le Master à distance (mutualisé avec d'autres universités) et le Master en présence (celui assuré à Tours), n'a pas lieu d'être.

On procède au vote et le Conseil se prononce pour que le ratio seuil CM/TD soit ramené à la moyenne : il s'agit d'une question de solidarité avec les autres Masters qui ont tous consenti de véritables sacrifices.

## **9. Approbation du compte rendu du Conseil précédent, à l'unanimité.**

## **10. Questions diverses**

1°) La première question, posée par F. Toupin (pour la liste H&C) concerne **l'occupation des locaux du site Tanneurs**. Suite au déménagement des Services centraux, des surfaces importantes se trouvent libérées. La question se pose de savoir par quel processus de décision ces surfaces sont réaffectées : à qui, dans quelles conditions, pour quel usage ? Les

enseignants, qui dans certains départements de l'UFR travaillent à 6 par bureau, seront-ils consultés et si oui, comment ? Même chose pour les personnels BIATOSS et les étudiants.

La réponse du Directeur est la suivante :

- Il n'y a pas de concertation ni de réflexion entre les UFR ; il y a une situation historique
  - Le départ des Services centraux ne représentera pas un grand gain sur le site Tanneurs, car en fait le plus gros du déménagement concerne d'autres lieux, Anatole France notamment
  - Il y aura une nouvelle occupation en ce qui concerne les deux décanats
  - En outre, le rapatriement du CRL est déjà prévu. Il manque de l'argent pour d'autres services : Bibliothèque, Informatique..., et les salles libérées seront affectées à la recherche.
- Autre projet concret : affectation de la salle 422 (ou 418) pour le personnel BIATOSS.  
On exprime le besoin d'avoir aussi une salle pour les enseignants et une autre pour les doctorants.

2°) La question des **disponibilités d'EDT**, à la suite du courriel d'E. Gavoille aux membres du Conseil sur le temps de « service » (défini uniquement par 192h éq.TD dans le décret de 1984 modifié en 2009, d'où concertation nécessaire sur le volume de disponibilité horaire pour la confection de l'EDT) sera soumise au vote du Conseil à la rentrée, après l'élaboration d'un consensus à l'intérieur de l'UFR et des départements.

3°) On évoque rapidement la question du **calendrier** mais l'heure tardive (18h10) ne permet pas à une vraie discussion de s'engager.

4°) **Le CRL** est fermé au mois de juin parce que l'argent consacré à son fonctionnement a été épuisé. Le Directeur avait oublié d'en parler au Conseil. Il faudra se référer aux responsables du CRL.

5°) Problème de la **double inscription en Agrégation interne et externe** : les étudiants concernés paient deux fois des droits d'inscription. De plus, la plupart des cours sont mutualisés. La réponse du Directeur est la suivante : il n'est pas nécessaire de demander aux candidats cette double inscription, une suffit. On reporte le reste de la discussion.

\*\*\*

**CONSEIL RESTREINT AUX ENSEIGNANTS ÉLUS :**  
**la liste des lecteurs recrutés est approuvée.**